



SOCIÉTÉ AFRICAINE DES SCIENCES ANALYTIQUES ET CONTRÔLE QUALITÉ

PRIX « JEUNE CHERCHEUR »

Introduction

Dans le cadre de sa mission de promotion de la recherche, de l'innovation et de la qualité scientifique en Afrique, la Société Africaine des Sciences Analytiques et Contrôle Qualité (2SACQ) décernera chaque année le Prix du Jeune Chercheur.

Ce prix vise à encourager et valoriser les jeunes chercheurs africains dont les travaux contribuent de manière significative à l'avancement des sciences analytiques, du contrôle qualité, et à la sécurité sanitaire des produits en lien avec la santé, l'alimentation, l'environnement ou les matériaux.

Le Prix du Jeune Chercheur de la 2SACQ récompense des travaux de recherche originaux, innovants et pertinents pour le développement scientifique et industriel du continent africain. Il sera remis lors des cérémonies annuelles du FISACQ (Forum International des Sciences Analytiques et du Contrôle Qualité) organisé par la société savante.

1 Conditions générales

1.1 Éligibilité

Peuvent candidater :

- Etudiant de Master, doctorant ou les jeunes docteurs ayant soutenu leur thèse depuis moins de deux ans à la date limite de candidature ;
- Être âgé(e) de moins de 35 ans à la date du dépôt de candidature ;
- Être de nationalité africaine ou mener des recherches dans une institution basée en Afrique ;
- Travailler sur des thématiques relevant des sciences analytiques, du contrôle qualité, de la sécurité sanitaire, ou des sciences connexes (chimie analytique, pharmacie, biologie, environnement, statistiques, etc.) ;
- Avoir à son actif au moins une communication scientifique ou une publication dans une revue ou un colloque reconnu.
- Être membre de la société savante 2SACQ.

1.2 Caractéristiques du prix

Le Prix du Jeune Chercheur de la 2SACQ est individuel et nominatif. Il est décerné chaque année à un(e) lauréat(e) ou, exceptionnellement, à deux ex aequo. Il comprend :

- une distinction honorifique (diplôme) ;
- une dotation financière dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration de la 2SACQ ;

1.3 Inéligibilité

Une personne ne peut être lauréate qu'une seule fois du prix.

2 Comment candidater

Les candidatures sont ouvertes chaque année par un appel officiel publié sur les canaux de communication de la 2SACQ (site web, réseaux sociaux, affiche).

2.1 Dossier de candidature

Le dossier complet, rédigé en français ou en anglais, doit être transmis en un seul fichier PDF à l'adresse contact@2sacq.com au plus tard le 15 Juillet à minuit de chaque année.

Le dossier doit comprendre, dans cet ordre :

1. Une page de garde précisant :
 - nom et prénom du candidat ;
 - date de naissance ;
 - établissement et pays d'appartenance ;
 - discipline et titre du projet de recherche ;
 - nom et coordonnées du directeur de recherche.
2. Un curriculum vitae (2 pages maximum) ;
3. La liste des publications et communications scientifiques ;
4. Un résumé du projet de recherche (1500 caractères maximum) ;
5. Une note scientifique détaillée (3 à 5 pages) présentant :
 - le contexte et la problématique ;
 - les objectifs et l'approche méthodologique ;
 - les résultats obtenus et leur impact potentiel ;
 - les perspectives et originalités du travail ;
6. Deux lettres de recommandation :
 - l'une du directeur de thèse ou de recherche,
 - l'autre d'un chercheur ou enseignant extérieur au laboratoire du candidat ;
7. Une attestation d'inscription en thèse (ou de soutenance récente) délivrée par l'établissement ;
8. Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

2.2 Examen des candidatures

Les dossiers sont évalués par un Comité scientifique du Prix, désigné par le Conseil d'Administration de la 2SACQ. Les critères d'évaluation portent sur :

- la qualité scientifique du travail ;
- l'originalité et la pertinence des résultats ;
- la clarté de la présentation ;
- la contribution potentielle à la sécurité sanitaire et au développement durable.

Les décisions du Comité scientifique sont souveraines et sans appel. Les résultats sont communiqués pendant les cérémonies du FISACQ.

3 Engagements des lauréats

Les lauréats du Prix du Jeune Chercheur de la 2SACQ s'engagent à :

- Participer à la cérémonie officielle de remise du prix organisée par la 2SACQ ;
- Mentionner le soutien de la Société 2SACQ dans toute publication, communication ou présentation issue des travaux récompensés, selon la formule :
« Ce travail a été distingué par le Prix du Jeune Chercheur de la Société Africaine des Sciences Analytiques et Contrôle Qualité (2SACQ). »
- Informer la 2SACQ de la suite donnée à leurs travaux (soutenance, publications, collaborations, prix, etc.) ;
- Ne pas transférer ou déléguer le prix à une autre personne ou structure.
- Le non-respect de ces engagements peut entraîner le retrait du bénéfice du prix.

4 Dispositions finales

Le présent règlement peut être révisé chaque année par le Conseil d'Administration de la 2SACQ sur proposition du Comité scientifique. Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas examinés.